



Bordures abîmées dans lotissement

Par **Akisaro**, le **11/08/2009** à **23:22**

Bonjour,

Nous avons fait construire dans un petit lotissement de 9 maisons, tous les chantiers ne sont pas encore terminés. Donc beaucoup d'engins et de camions qui vont et viennent.

Malgré cela, le lotisseur a fait faire la route et les bordures pour ensuite faire les trottoirs.

Aujourd'hui, il reproche aux habitants que plusieurs bordures sont cassées et réclame 300 € par maison pour les refaire.

En a-t-il le droit ? Que pouvons nous faire ?

Sachant que nous sommes quand même bien obligé de faire rentrer des engins sur nos terrains pour terminer les travaux.

Merci.